

DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS. — LIBERTÉS PUBLIQUES ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE : 74.
CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME : 1, 8, 59, 66, 83. ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : 11.

ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUM. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX ÉLECTIONS POLITIQUES : 14.

ÉTRANGERS. — RECONDUITE À LA FRONTIÈRE : 88. RÉFUGIÉS ET APATRIDES : 64.

FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS. — ENTRÉE EN SERVICE : 38. POSITIONS : 90.
STATUTS, DROITS, OBLIGATIONS ET GARANTIES : 90. RÉMUNÉRATION : 21, 34. CESSATION DE FONCTIONS : 38.

JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES. — MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA JUSTICE : 23, 29, 77.

MARCHÉS ET CONTRATS ADMINISTRATIFS. — FORMATION DES CONTRATS ET MARCHÉS : 32.

OUTRE-MER. — DROIT APPLICABLE DANS LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER ET EN NOUVELLE-CALÉDONIE : 24, 40.

PENSIONS. — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 31, 59.

POUVOIRS PUBLICS ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES : 77.

PROCÉDURE. — INTRODUCTION DE L'INSTANCE : 23, 29. PROCÉDURES D'URGENCE : 1.
PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 78. JUGEMENTS : 11, 64. POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 67, 91. VOIES DE RECOURS : 77.

PROFESSIONS, CHARGES ET OFFICES. — ACCÈS AUX PROFESSIONS : 64. DISCIPLINE PROFESSIONNELLE : 86.

RADIODIFFUSION SONORE ET TÉLÉVISION. — CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL : 1.
RÈGLES GÉNÉRALES : 35. SERVICES PRIVÉS DE RADIODIFFUSION SONORE ET DE TÉLÉVISION : 1.

RÉPRESSION. — DOMAINE DE LA RÉPRESSION PÉNALE : 74.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRIRE UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 42, 75. RESPONSABILITÉ EN RAISON DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DES SERVICES PUBLICS : 42, 84. RÉPARATION : 32.

SANTÉ PUBLIQUE. — PROTECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE : 11.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. — PLANS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME : 14. PROCÉDURES D'INTERVENTION FONCIÈRE : 61.

Ce fascicule a été établi par Madame C. LANDAIS, Messieurs F. LENICA et Y. BÉNARD, maîtres des requêtes et auditeur chargés du Centre de documentation, Monsieur P.-Y. MARTINIE, attaché principal au Centre de documentation, Mesdames C. RAMALAHANOHARANA et E. PLUCHE-BROCHET.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2006

France et D.O.M. 170 €
Etranger. 186 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

- ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS : 13. VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS -
FORME ET PROCÉDURE : 11. VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 64, 74. APPLICATION
DANS LE TEMPS : 26, 83.
- AGRICULTURE, CHASSE ET PÊCHE. — PRODUITS AGRICOLES : 26.
- AIDE SOCIALE. : 57.
- AMNISTIE, GRÂCE ET RÉHABILITATION. — AMNISTIE : 21, 86.
- ARMÉES ET DÉFENSE. — PERSONNELS DES ARMÉES : 82. COMBATTANTS : 31.
- ASSOCIATIONS ET FONDATIONS. — FONDATIONS RECONNUES D'UTILITÉ PUBLIQUE : 91.
- ASSURANCE ET PRÉVOYANCE. — CONTENTIEUX : 87.
- COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES : 33.
- COMMERCE, INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE
PUBLIQUE. — PRINCIPES GÉNÉRAUX : 24. RÉGLEMENTATION DES PRIX : 24. DÉFENSE DE LA
CONCURRENCE : 66, 70.
- COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET UNION EUROPÉENNE. — APPLICATION DU DROIT
COMMUNAUTAIRE PAR LE JUGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS : 35. RÈGLES APPLICABLES : 26, 35, 95.
- COMPÉTENCE. — RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 75,
95. COMPÉTENCES CONCURRENTES DES DEUX ORDRES DE JURIDICTION : 57. COMPÉTENCE À
L'INTÉRIEUR DE LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE : 87.
- CONTRIBUTIONS ET TAXES. — GÉNÉRALITÉS : 16. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 17,
28, 97. TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET ASSIMILÉES : 19.

6 JANVIER 2006 - 27 FÉVRIER 2006

Publication bimestrielle

Recueil **LEBON**

**Recueil des décisions
du
Conseil d'Etat**

**Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs**

Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821

**Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat**

Année 2006

DALLOZ

ARDEX	
VOCES	
S. DATOS	
OK	
<i>21/11/2006</i>	